

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Dominique TRÉLA, **membres titulaires** Hervé FRACHISSE **membre suppléant.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Daniel BOUR à Robert NATALE, Monique DINET à Bernard CERF, Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 février 2025	Le 21 février 2025	En exercice	50
		Présents	19
		Votants	26

Le Président, a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 30 janvier, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le vendredi 21 février 2025.

Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### **2025-02-19 - Budget annexe Service Assainissement non collectif (SPANC)**

#### **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB 2025)**

*Rapporteur : Christian RAYOT*



## Situation

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (dit SPANC) de la CCST existe depuis la prise de compétence assainissement soit au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le SPANC compte environ 1 150 abonnés.

Dans l'objectif de mutualiser les moyens et d'assurer la continuité du service public, le service assainissement non collectif est associé au service assainissement collectif. Ainsi un poste de technicien assainissement est mutualisé entre les deux services.

## Bilan 2024

### - Externalisation des contrôles à mi période

L'agent chargé du SPANC a été absent de juillet 2024 à février 2025.

Afin d'assurer la continuité de service aux usagers, il a été fait appel à un bureau d'études entre juillet et fin d'année 2024.

Il a été demandé au prestataire de réaliser uniquement les contrôles indispensables : contrôles ventes, contrôles de conception et de bonne exécution. L'opération collective de contrôles prévues sur Suarce n'a pas été engagée.

Dans ce contexte, moins de 20 contrôles ont été réalisés sur 2024 contre 141 contrôles au cours de l'année 2023.

### - Vidanges

Les vidanges constituent une prestation facultative proposée par le service aux usagers, via un marché public. En 2024, 68 usagers ont sollicité la CCST. Ce nombre, stable depuis 3 ans, reste toutefois faible par rapport au nombre d'installations existantes sur le périmètre de la CCST.

## Objectifs 2025

L'année 2025 sera marquée par différents évènements :

- une campagne de contrôles périodiques des installations situées sur la commune de Suarce (110 contrôles environ).
- la poursuite des contrôles « ponctuels » : contrôles liées aux ventes, aux mises en conformité et aux demandes d'urbanisme (environ 70 contrôles par an).
- la mise à jour du règlement de service (prévu initialement en 2024) pour intégrer les évolutions réglementaires.
- le suivi administratif des installations présentant un danger pour la santé ou un risque pour l'environnement, avec obligation de travaux dans les 4 ans suivant le contrôle.

Cette démarche n'est pas réalisée à ce jour par le SPANC. Le conseil communautaire sera également sollicité pour mettre en place des pénalités financières auprès des abonnés concernés, afin qu'ils s'engagent dans les travaux de réhabilitation de leurs installations non conformes.

## Evolutions budgétaires 2025

	résultats 2024 projection	Résultats 2023 reportés	tous exercices confondus
Fonctionnement	-1 755,21 €	53 291,98 €	51 536,77 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total année	-1 755,21 €	53 291,98 €	51 536,77 €

Il n'y a pas d'investissement dans le budget SPANC depuis 2009.

La projection du CA 2024, sans reprise des résultats antérieurs, est de - 1 755,21 €.

Avec les résultats reportés, la section de fonctionnement 2024 est bénéficiaire de 51 536,77 €.

L'agent chargé du SPANC reprendra à mi-temps. Aussi il a été prévu de confier les missions de contrôles à un nouveau prestataire. La comparaison de ses tarifs avec ceux facturés aux usagers est présentée dans le tableau ci-dessous :

type de contrôle	tarifs actuels SPANC	tarifs prestataire
périodique de bon fonctionnement et d'entretien	56,87 €	135,00 €
conception	63,51 €	127,00 €
bonne exécution	63,51 €	195,00 €
contre-visite de contrôle	0,00 €	125,00 €
vente	63,51 €	180,00 €
diag initial	63,51 €	195,00 €

Le résultat 2025 sera déficitaire de 22 843,82 €. Avec le report des exercices antérieurs, le résultat cumulé 2025 sera de 28 692,95 €.

## Les grandes lignes du Budget Primitif 2025

### En Fonctionnement

#### **En dépenses : 51 538 €**

Dont notamment :

Charges à caractère général 40 638 €

Dont notamment :

↳ Prestations de vidange 14 000 €

↳ Honoraires (prestations de service) 24 638 €

Charges de personnel 9 000 €

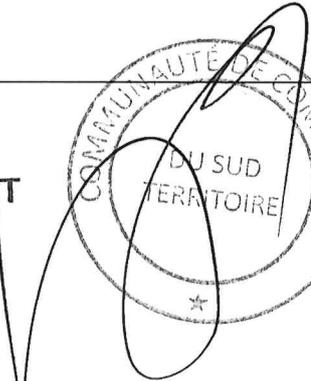
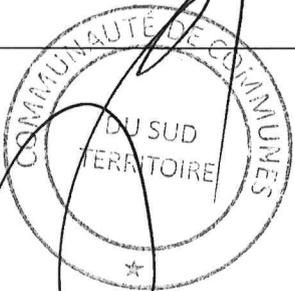
**En recettes : 80 230,95 €**

Résultat d'excédent reporté	51 536,77 €
Vente de produits (contrôles et vidanges)	28 694,18 €

**Le budget de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 28 692,95 €**

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2025 du budget annexe d'assainissement non collectif (SPANC)**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p><b>Le Président, Le Président Christian RAYOT</b></p>  
<p><b>Et publication ou notification le</b></p>	<p><b>MERCREDI 05 MARS 2025</b></p>
<p>Le Président,  <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>	